



**SMBVAR**  
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



## Rapport d'activités 2023

**SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME  
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
(EPAGE)**

# SOMMAIRE

<b>Le Mot du Président .....</b>	<b>2</b>
<b>1 LA VIE DU SYNDICAT .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Le Syndicat en 2023 .....</b>	<b>4</b>
1.1.1 Fonctionnement .....	4
1.1.2 Reconnaissance EPAGE.....	5
1.1.3 Récompenses nationales .....	5
1.1.4 L'évolution des missions du Syndicat.....	6
<b>1.2 Bilan administratif et financier .....</b>	<b>11</b>
<b>2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES À RESTAURER .....</b>	<b>14</b>
<b>2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques.....</b>	<b>15</b>
<b>2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme .....</b>	<b>16</b>
2.2.1 Les actions réalisées en 2023 .....	17
2.2.2 Récapitulatif des travaux réalisés en 2023.....	24
2.2.1 Bilan du CT Eau 2021-2023 .....	26
2.2.2 La programmation 2024-2026 .....	26
2.2.3 L'animation .....	26
<b>2.3 Le Contrat Loire Annexe.....</b>	<b>28</b>
<b>2.4 Suivi d'études.....</b>	<b>29</b>
<b>2.5 Communication et participation à des journées techniques.....</b>	<b>29</b>
<b>2.6 Veille active, émergence et accompagnement de nouveaux projets.....</b>	<b>29</b>
<b>3 MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS .....</b>	<b>30</b>
<b>3.1 La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation .....</b>	<b>31</b>
<b>3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.....</b>	<b>32</b>
<b>4 Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme .....</b>	<b>35</b>

## Le Mot du Président

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a été créé en 2018. Il s'est ensuite structuré en développant ses compétences en matière de prévention des inondations, de gestion et de préservation des milieux aquatiques, qu'il met en œuvre à travers des outils financiers structurants que sont le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Contrat Territorial Eau (CT Eau) des Basses Vallées Angevines Romme.

Depuis sa création, le SMBVAR a porté et mis en œuvre de nombreux projets dont certains, primés à l'échelle nationale, viennent attester le travail entrepris sur le territoire. En 2023, le syndicat a poursuivi ses actions en mettant en œuvre plusieurs actions concrètes sur les cours d'eau. Ainsi, plusieurs kilomètres de cours d'eau ont été restaurés sur le bassin versant de la Romme et du Plessis et de nombreuses études sont en cours pour poursuivre le travail dans les années à venir. Cette année a également été une année décisive pour la structuration future du Syndicat. Soucieux d'améliorer l'efficacité de ses actions et notamment au regard des perspectives climatiques à venir, le SMBVAR a, avec la nouvelle programmation du CT Eau, renforcé sa volonté d'agir de manière transversale sur le territoire à travers le développement de deux nouvelles missions : l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et le développement d'une approche de « bassin versant » pour ralentir de manière globale le cycle de l'eau.

En tant qu'animateur du PAPI des basses vallées angevines, le travail de coordination et de sensibilisation avec les collectivités s'est poursuivi. La réalisation d'un avenant au PAPI a été l'occasion de renforcer ce travail commun. Une action collaborative et multi partenariale « À la découverte des crues Angevines » a été organisée sur Angers lors de la journée nationale de la résilience du 13 octobre 2023. Cette manifestation a été lauréate d'un prix national.

L'année 2024 sera la première étape de la nouvelle structuration du Syndicat qui nous permettra d'être plus efficaces dans la préservation de nos milieux aquatiques, de la ressource en eau et de la prévention des inondations.

Jean-Paul PAVILLON

Président du Syndicat Mixte des Basses Vallées  
Angevines et de la Romme



## 1 LA VIE DU SYNDICAT

## 1.1 Le Syndicat en 2023

### 1.1.1 Fonctionnement

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole (CUALM) ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) ;
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS).



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km<sup>2</sup>. La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km<sup>2</sup>.

Le syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par la qualité de l'eau (la physico-chimie) et la biodiversité présente (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le SMBVAR anime également un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient donc dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2023, il admet un effectif de 6 employés (5,5 ETP).

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 21 délégués, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un Bureau Syndical composé du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de cinq commissions, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du Comité Syndical :

- 4 pour la gestion des milieux aquatiques, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
  - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1<sup>er</sup> Vice-Président),
  - o Le Loir (2<sup>ème</sup> Vice-Président)
  - o La Sarthe et la Maine (3<sup>ème</sup> Vice-Président)
  - o La Mayenne (4<sup>ème</sup> Vice-Président),
- 1 pour la thématique inondation (5<sup>ème</sup> Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrain, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec la thématique.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

### 1.1.2 Reconnaissance EPAGE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le premier Syndicat du bassin Loire-Bretagne, reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette reconnaissance permet de mettre en valeur la cohérence du travail mené, la dynamique et l'ambition du territoire sur ces enjeux de biodiversité, de qualité et de quantité d'eau, mais aussi de résilience face au risque inondation. En outre, cela permet la délégation de compétence des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant, par exemple celle de la Communauté de Communes Baugeois Vallées pour le Pont Rame.

### 1.1.3 Récompenses nationales

En 2023, le Syndicat s'est vu récompensé par deux nouveaux trophées pour ses actions menées.

- [Réalisation du jeu vidéo Mission Inondation](#). Le 5 décembre 2023 le SMBVAR s'est rendu à Paris pour recevoir **un prix en tant que finaliste** de la catégorie « Territoire –

prix collaboratif » des *Trophées des héros territoriaux*. Ces Trophées, organisés par IDEALCo, récompensent les projets qui s'engagent pour le bien public et qui construisent le monde de demain, soit 45 finalistes et 15 lauréats. *Mission Inondation* a été téléchargé 1 600 fois depuis sa création en avril 2022.

- [Organisation de la journée du 13 octobre 2023 « À la découverte des crues angevines »](#). Le SMBVAR a reçu le **Grand Prix "Tous résilients face aux risques"** décerné le 20 décembre 2023 lors d'une cérémonie en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. La seconde édition de cette journée de sensibilisation a permis la réalisation de plus de 3 000 actions de sensibilisation aux risques naturels et technologiques sur l'ensemble du territoire français. 39 projets ont été récompensés.

#### 1.1.4 L'évolution des missions du Syndicat

Un travail prospectif sur l'évolution du SMBVAR a été lancé en 2022. Il visait deux objectifs :

- Une prospective financière à échéance 2030 pour identifier le montant des cotisations nécessaire au maintien de l'ambition des actions du SMBVAR, avec pour postulat que chaque Euro provenant des intercommunalités permet de disposer de 5 € de travaux sur le territoire, par l'effet levier des subventions.
- Une prospective technique et financière pour faire évoluer les missions du Syndicat, diversifier ses thématiques d'actions et ainsi accroître son efficacité en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Ces prospectives ont été débattues en 2023 à travers plusieurs instances telles que le Comité Syndical, le Bureau Syndical et le Comité de Pilotage du Contrat Territorial Eau (CT Eau).

Les facteurs environnementaux actuels tels que les sécheresses, les canicules, les nombreux assècs observés sur les cours d'eau et les perspectives futures d'une aggravation de ces phénomènes liée au dérèglement climatique ont mis en exergue la nécessité de travailler à une échelle plus large que le cours d'eau. En effet, la diminution des étiages sévères observés dépendra d'une part de l'amélioration des connaissances du fonctionnement hydrologique de nos cours d'eau et de leurs interactions avec les nappes phréatiques et d'autre part du ralentissement du grand cycle de l'eau. La pression hydrologique constitue le risque majeur de non atteinte du bon état écologique sur 86 % de nos masses d'eau.

De manière à établir un bilan des étiages à l'échelle du territoire, un réseau de mesures « ONDE » de l'Observatoire National Des Etiages, a été mis en place avec le suivi de 170 points d'observation. Le bilan de ce suivi s'avère alarmant puisque 80% du linéaire des cours d'eau géré par le SMBVAR présentent un assèc et seuls 8% présentent un écoulement acceptable.

Pour agir sur cette problématique, le Syndicat a profité du bilan positif du premier contrat territorial de 2021 à 2023 (120 % de taux de réalisation) et de l'élaboration de la programmation du deuxième contrat pour les trois années à venir, pour intégrer deux nouvelles compétences qui viendront compléter le panel d'actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques :

- La définition et la mise en œuvre d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques, qui permettra d'améliorer la connaissance du fonctionnement de

nos masses d'eau, de justifier de manière plus étayée la restauration des milieux aquatiques et de participer à l'apport de données pour les études de définition des volumes prélevables (Etudes Hydrologie Milieux Usage et Climat : HMUC) ;

- Le développement d'une animation à l'échelle des bassins versants pour ralentir le cycle de l'eau et favoriser la recharge des nappes, à travers la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce fondés sur la nature.

Ces nouvelles compétences seront déployées sur les 3 prochaines années avec le calendrier suivant :

- 2024 : Etude de caractérisation des unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes à l'échelle du territoire et définition du réseau de mesures associé.
- 2025 : Intégration de la compétence « quantité » avec le recrutement d'un ingénieur dédié et la mise en œuvre du réseau de suivi hydrométrique et hydrogéologique
- 2026 : Intégration de la compétence bassin versant avec le recrutement d'un animateur et le lancement d'un dialogue territorial sur les masses d'eau définies comme prioritaires : le Piron et le Brionneau.

En parallèle, le syndicat déploiera un suivi piézométrique sur les sites de travaux de restauration de cours d'eau pour mesurer l'impact de ceux-ci sur les nappes d'accompagnement. Le suivi ONDE sera poursuivi.

L'ensemble de ces éléments a été intégré à l'actualisation de la stratégie territoriale du CT Eau 2024-2026.

Il est important de noter que ces nouvelles thématiques d'actions viendront en support de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques du Syndicat. Il appartiendra toujours aux structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion l'Eau (SAGE) d'établir la gestion « quantitative » et aux intercommunalités d'assurer la compétence « ruissellement », définie au 4° de l'article L211-7 du code de l'environnement.



**En 2023 :**

<b>Président</b>	<b>M Jean Paul PAVILLON</b>
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	M François BOËT
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	M Jean-Paul BEAUMONT
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	M Jacques BLONDET
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	M Marc-Antoine DRIANCOURT
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	M Jean-François RAIMBAULT

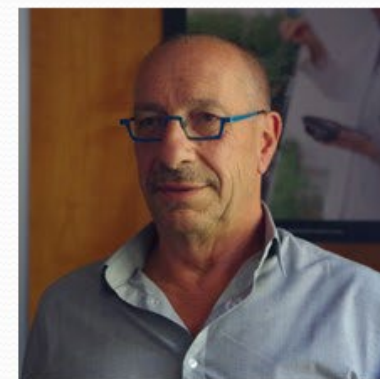
Nombre de Comité Syndical	3	Nombre de commission Loir	1
Nombre de Bureau Syndical	2	Nombre de commission Sarthe Maine	1
Nombre de délibérations	29	Nombre de commission Mayenne	1
Nombre de commission Romme Brionneau Boulet	1	Nombre de commission Inondation	0



**Jean-Paul PAVILLON**  
Président



**François BOËT**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
GEMA – Romme Brionneau Boulet



**Jean-Paul BEAUMONT**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
GEMA – Loir



**Jacques BLONDET**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
GEMA – Sarthe Maine



**Marc-Antoine DRIANCOURT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
GEMA – Mayenne



**Jean-François RAIMBAULT**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Prévention des inondations

*Rangée du haut, de gauche à droite : Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe), Coralie DEBARRE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet), Sylvain CHOLLET (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine) et Ralph CLARKE (Directeur).  
Rangée du bas, de gauche à droite : Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations) et Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative).*



## 1.2 Bilan administratif et financier

L'année 2023 a été une année de finalisation des études et travaux intégrant la première phase du Contrat Territorial Eau 2021-2023. En matière de Prévention des Inondations, 2023 a été une année de concertation pour conduire l'avenant au PAPI des Basses Vallées Angevines, avenant voté par le Comité Syndical en octobre 2023 et validé par les services de l'Etat en décembre 2023.

Cette année a également été l'occasion d'accueillir le nouveau directeur du Syndicat et de procéder au recrutement de deux nouveaux techniciens pour une arrivée prévue début 2024, afin de remplacer :

- La fin de la mise à disposition d'un technicien par Angers Loire Métropole
- La mutation d'un technicien vers un autre syndicat de rivière.

Une réflexion a été lancée en fin d'année sur le prochain recrutement concernant le poste d'assistant administratif qui est resté non pourvu depuis février 2023.

Au cours de cette année :

- 4 marchés de travaux ont été lancés pour un montant de 546 K€.
- 3 marchés d'études ont été signés pour un montant de 115 K€, auquel il faut ajouter l'ensemble des prestations de note technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant d'environ 40 K€.
- Fin décembre 2023, 14 dossiers de subvention ont été soldés pour un montant final de 190 K€.
- 14 dossiers ont fait l'objet d'avance pour un montant total de 440 K€.
- Une consultation a été lancée pour pouvoir renouveler la location des véhicules du Syndicat en fin d'année.
- Le Syndicat a aussi travaillé à la mise en place d'une assurance risque statutaire indépendamment des propositions collectives du Centre de Gestion 49.

Le changement des règles de versement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en versant automatiquement une avance de 50% à l'attribution du dossier, a permis au Syndicat de disposer d'une partie de la trésorerie nécessaire pour permettre les projets 2023. À noter, 5 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'avance auprès de la Région Pays de la Loire en novembre 2023, afin de sécuriser la trésorerie et ainsi répondre à nos engagements auprès de nos prestataires.

Cette problématique de trésorerie a été générée par le décalage d'un an dans la finalisation de deux chantiers, ce qui n'a pas permis de récupérer les soldes de subvention en 2023. De plus, le changement de Contrat Territorial Eau n'a pas rendu possible le versement de l'avance de subvention concernant l'animation du contrat.

Ce travail de gestion minutieuse entre équilibre budgétaire et disponibilité monétaire a permis au Syndicat de ne pas tirer sur sa ligne de trésorerie en 2023. Cette ligne de trésorerie est renouvelée annuellement par sécurité.

La décision prise par les EPCI membres concernant l'évolution des cotisations en 2024 va permettre au Syndicat de faire face à l'augmentation de la masse salariale : évolution des rémunérations, évolutions des avantages sociaux (augmentation du montant des chèques déjeuner, de la participation employeur à la Prestation Sociale Complémentaire, du montant de la participation au transport, augmentation du Forfait Mobilité Durable), attribution du Complément Indemnitaire d'Activité en 2023 et à l'augmentation des dépenses en lien avec l'inflation, notamment.

Ce contrôle régulier de l'exécution du budget aussi bien en dépense qu'en recette a permis de sécuriser et d'équilibrer le budget 2023.

## Compte Administratif 2023

Le résultat 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui met en évidence une gestion budgétaire précise du SMBVAR pour parvenir à faire correspondre ses recettes et ses dépenses. En effet, au 31 décembre 2023 le résultat de l'exercice est de 1 629,70 €.

Les modifications des programmes de travaux et études ont entraîné une diminution des dépenses à la fin de l'année au regard du prévisionnel. Ainsi, la section de fonctionnement est excédentaire.

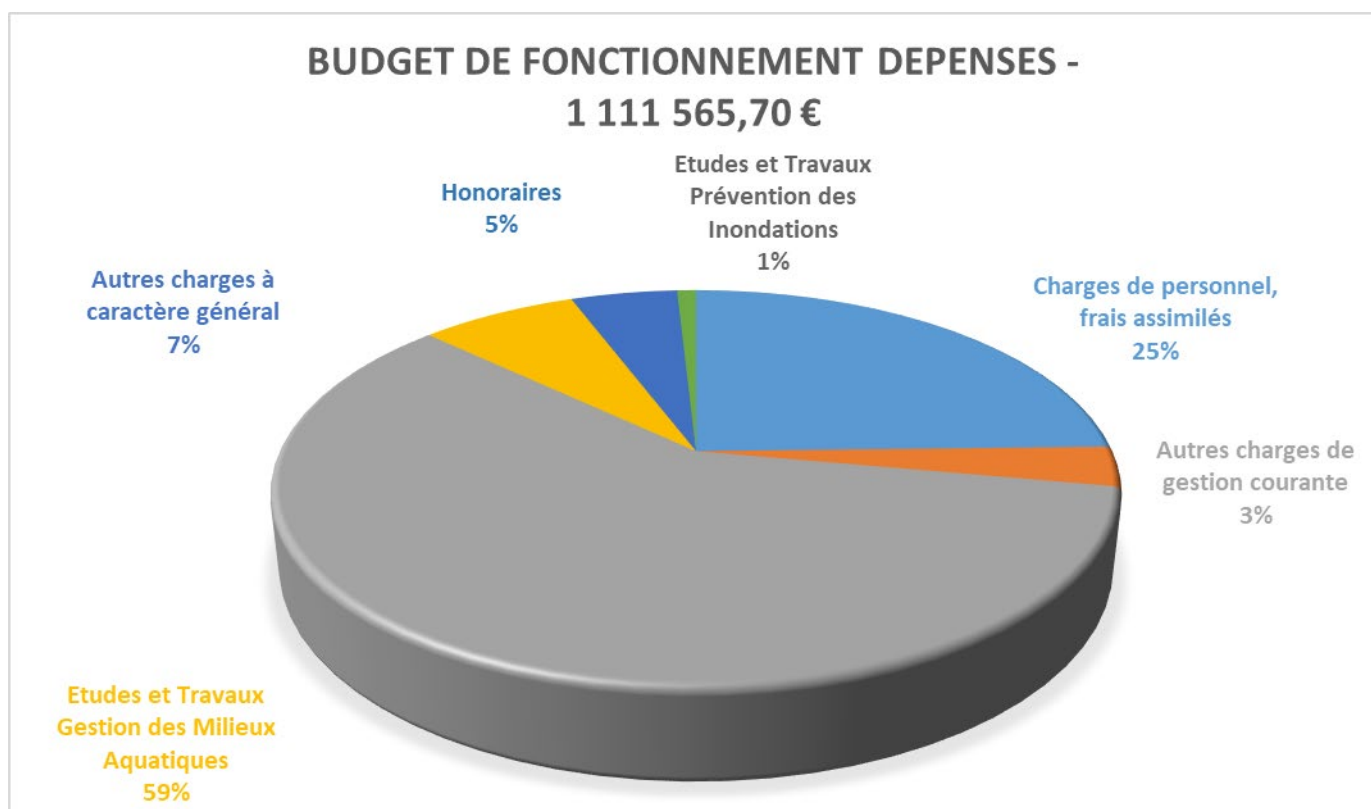
La section d'investissement en 2023 est elle aussi excédentaire car aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2023.

Avec le report du résultat 2022, un excédent est dégagé à hauteur de 114 926,86 € sur l'ensemble du budget.

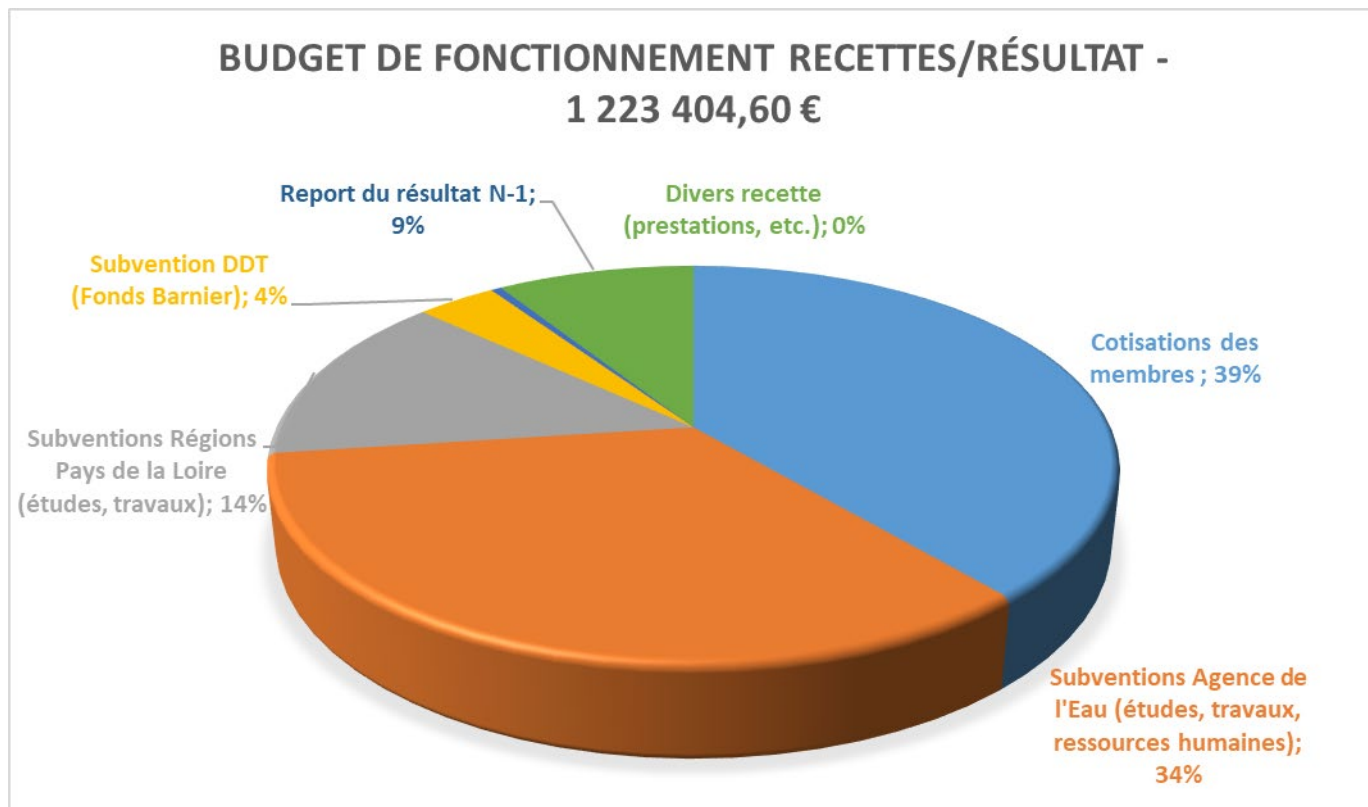
Ainsi, les résultats de clôture du Compte Administratif 2023 font apparaître :

- Un excédent de 111 838,86 € en section de fonctionnement
- Un excédent de 3 088,00 € en section d'investissement.

Au terme de l'année 2023, les frais de structure du Syndicat (charges de personnel, frais généraux, etc.) concernent 40% du budget (contre 30% en 2022). 59% du budget a été consacré à la réalisation des travaux et des études en Gestion des Milieux Aquatiques. 1% du budget a été consacré à la mission Prévention des Inondations en cette année de rédaction de l'avenant et de préparation des actions 2024 et 2025. Le poids plus important des charges générales dans le budget vient de l'augmentation de la masse salariale et de l'inflation de manière globale.



39% des recettes du Syndicat sont issues de la cotisation des membres (34% en 2022) et 52% des subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région des Pays de la Loire et Etat via le fonds Barnier) contre 64% en 2022. Le poids moindre des recettes de subvention en 2023 vient du décalage des soldes de subvention. Cette répartition des recettes met en évidence le poids des financeurs dans la réalisation des actions du Syndicat.



Le résultat excédentaire de 2023 va contribuer à l'équilibre du Budget Primitif 2024 en section de fonctionnement mais aussi en section d'investissement, l'acquisition de matériel étant envisagé.

#### Les perspectives 2024 :

En 2024, il est prévu de concrétiser le recrutement d'un assistant comptable/administratif pour compléter la partie administrative du Syndicat et sécuriser les pratiques.

Le recrutement d'un apprenti est prévu pour septembre et celui d'un ingénieur pour la mise en œuvre de la mission « quantité » sera réalisé en fin d'année.

Enfin, le Syndicat travaillera à la mise en place d'un contrat de Prévoyance pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

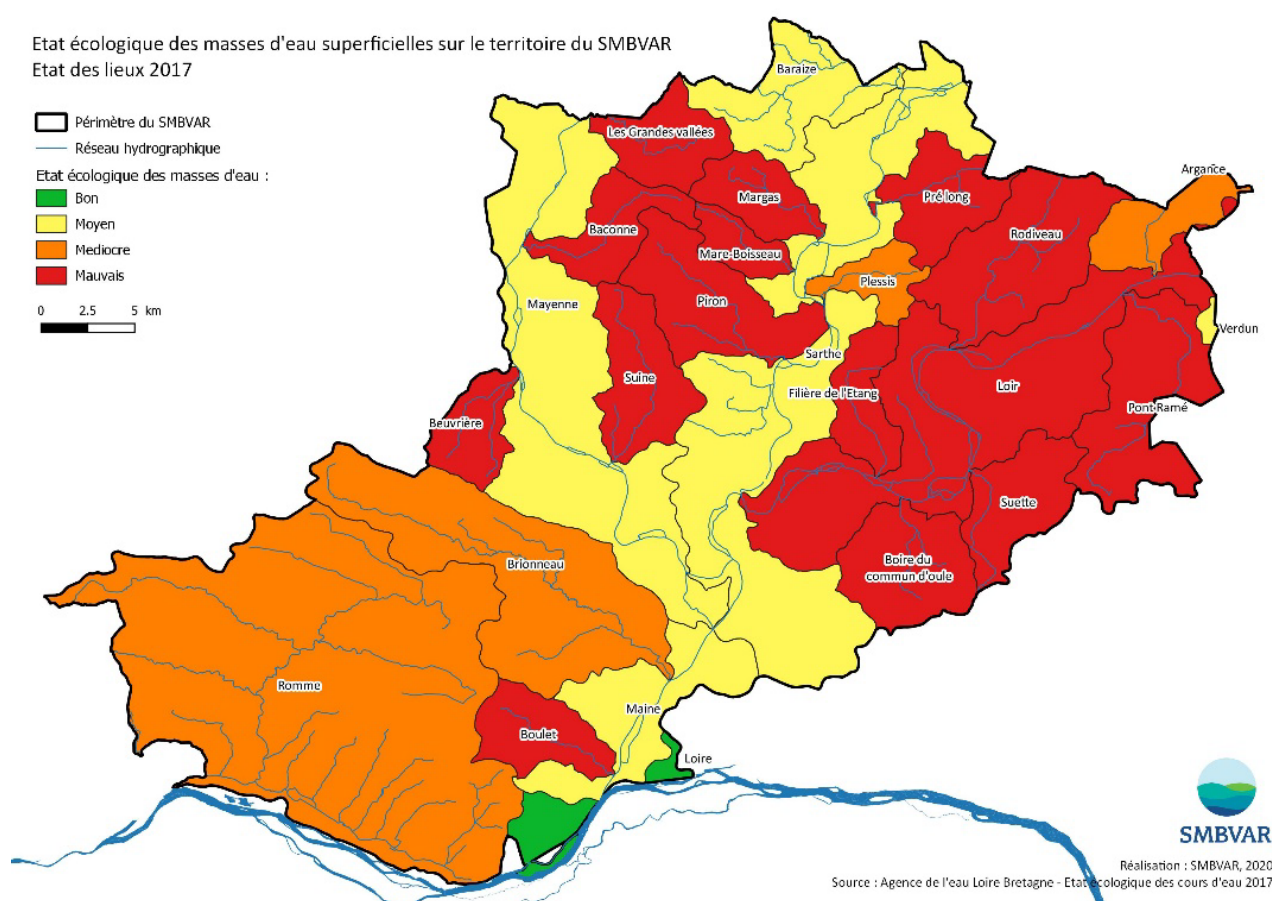


## *2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES À RESTAURER*

## 2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique, mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradée, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le territoire du SMBVAR inclut 27 masses d'eau dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et sont ou devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.



Partant du constat de « mauvais état écologique » des 21 autres masses d'eau du territoire, le Comité Syndical du 5 juillet 2018 a acté une stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques.

Cette stratégie s'applique toujours en 2023 sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaires : Romme, Baconne, Suine, Piron, Plessis, Suette. Elle sera amenée à évoluer en 2024 avec l'actualisation de la stratégie du Contrat Territorial Eau (CT Eau) réalisée en parallèle de la nouvelle programmation.



Suite au travail technique, règlementaire, administratif et à la concertation, des travaux concrets ont pu être réalisés en 2023 dans le cadre du CT Eau. Cela concerne tant des études, que des travaux de restauration ou le suivi d'outils d'amélioration de la connaissance (mesures de débits, piézomètres...).

## 2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme

Les Contrats Territoriaux Eau correspondent à l'outil financier unique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région, ils permettent, après la définition d'une stratégie à l'échelle du territoire, d'élaborer un programme d'actions pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Le CT Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) s'étend sur un territoire comprenant les basses vallées angevines, zone humide reconnue mondialement par le label RAMSAR, mais aussi les cours d'eau de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Maine ainsi que la Romme et leurs affluents. Le Syndicat est co-animateur du contrat avec le Département du Maine-et-Loire.

Le CT Eau a ainsi été construit en partenariat fort avec nos intercommunalités membres, le Département, l'Agence de l'Eau, la Région et les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, Sarthe Aval et Loir. Sa mise en œuvre concrète a débuté en 2021. Pour rappel, il inclut 17 maîtres d'ouvrage et 35 actions avec un budget de 6,5 M€ pour la période 2021-2023.

Ces actions sont subventionnées par :



En 2023, le syndicat a accueilli 2 stagiaires, l'un sur l'application des protocoles de recherches d'espèces protégées et d'indicateurs avant-travaux sur les cours d'eau, et l'autre sur la perception et la reconnaissance du site RAMSAR des Basses Vallées Angevines. La poursuite du diagnostic de l'état des cours d'eau en tête de bassin versant de la Romme s'est poursuivie à travers le projet tuteuré de plusieurs étudiantes de Master 2 « Biodiversité, Ecologie, Evolution parcours Ecologie et Développement Durable » de l'Université Catholique de l'Ouest.

L'année 2023, dernière année du programme CT Eau 2021-2023, a fait l'objet de nombreux travaux ambitieux. Ceux-ci sont décrits dans les pages suivantes du présent rapport d'activités. Les projets entrepris respectent la stratégie établie de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques en restaurant les fonctionnalités de ces milieux. Ils intègrent des solutions fondées sur la nature et améliorent la résilience des milieux et des espèces qui en dépendent.

À la suite d'un bilan technique et financier du CT Eau 2021-2023, la fin de l'année 2023 a également fait l'objet du renouvellement de la programmation du contrat pour sa phase 2024-2026.

### 2.2.1 Les actions réalisées en 2023

L'ensemble des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et humides est présenté ci-dessous. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une réalisation de fiches actions qui sont présentées à la suite.

- **Commission Loir**

Les travaux de restauration de la Suette amont se sont finalisés en 2023. Ils ont consisté à recharger le cours d'eau sur un linéaire de 1300 m des lieux dits Maison Rouge à l'Humauchais à Corzé (cf. fiche action page 23).

La programmation de travaux prévoyait de poursuivre la restauration du cours d'eau sur un linéaire de 2000 m à l'aval immédiat du chantier finalisé. La concertation engagée s'est révélée plus longue que prévue notamment au regard des difficultés d'acceptation liées à l'utilisation agricole des terrains riverains. Le projet est donc reporté jusqu'à l'acceptation des exploitants riverains.

Concernant la restauration du ruisseau de Marcé, le plan de gestion sur 10 ans a été finalisé en partenariat avec la Ligue de protection des Oiseaux de l'Anjou, le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la Commune de Seiches-sur-le-Loir et la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Les premiers inventaires après travaux ont été réalisés sur les hétérocères (papillons de nuit), le suivi des habitats et des cortèges floristiques, le suivi de l'avifaune et de la faune aquatique. Un suivi hydrologique et des niveaux de la tourbière a également été mis en place.

- **Commission Sarthe**

La restauration de la masse d'eau prioritaire du Plessis s'est poursuivie en fin d'année 2023 avec le démarrage des travaux sur le site du château du Plessis-Chivré (Commune d'Etriché), sur un linéaire de 540 m. Ils se situent à l'amont immédiat des travaux réalisés sur ce même cours d'eau en 2021. Ces travaux seront terminés en 2024.

Le SMBVAR ayant pour volonté d'agir sur un linéaire conséquent afin d'améliorer l'efficacité de la restauration du cours d'eau, il a mené une étude sur ce même ruisseau à l'amont immédiat des travaux réalisés en 2023-2024. Celle-ci effectuée sur un linéaire de 3,5 km, vise à restaurer les fonctionnalités naturelles du ruisseau et favoriser la recharge des milieux humides attenants.

Concernant la masse d'eau du Piron, l'étude multithématique sur la Commune déléguée de Champigné, lancée à la suite des inondations survenues en 2021, a été finalisée. Celle-ci sera suivie de travaux sur le Piron qui viseront à restaurer les fonctionnalités du cours d'eau tout en diminuant le risque d'inondation. L'objectif est de lui redonner ses espaces de liberté en milieu urbain, en créant des zones d'expansions de crues. Il est également prévu d'arasement de deux seuils et un plan d'eau sur cours d'eau. Ces travaux s'effectueront en partenariat avec la Commune des Hauts d'Anjou. La première phase, dont l'étude de maîtrise d'œuvre a débuté en 2023, sera engagée en 2024 pour se poursuivre sur les 4 années à venir.

La masse d'eau du Piron a également fait l'objet d'études de dimensionnement en aval du bourg de Champigné et sur un affluent, le Pont de la Vire au lieudit « La Lugrie ». Le projet sur le Pont de la Vire concerne un linéaire de 1400 m et prévoit de recharger et reméandrer le lit du cours d'eau, avec pour objectif de reconnecter le cours d'eau à son lit majeur et ainsi de favoriser la recharge des nappes d'accompagnement.

- **Commission Mayenne**

De nombreuses études ont été engagées sur la Commission Mayenne, notamment sur les masses d'eau prioritaires de la Suine et de la Baconne.

Les travaux de restauration de la Suine en aval du bourg de Sceaux d'Anjou ayant été finalisés, le SMBVAR a engagé une étude à l'aval immédiat au niveau du château de Monriou. Le projet prévoit la restauration du cours d'eau sur un linéaire d'un kilomètre par différentes techniques dont le reméandrage. Une concertation est également en cours avec le propriétaire du domaine de Monriou pour contourner le plan d'eau sur cours d'eau du Château.

La Baconne a également fait l'objet de deux études en amont du bourg de Champeussé sur Baconne au niveau du lieudit Vernay. Le linéaire concerna plus d'un kilomètre de restauration par recharge granulométrique et reméandrage. Une étude a également été initiée sur l'aval du cours d'eau à l'amont immédiat de sa confluence avec la Mayenne au lieudit Charray.

L'étude sur le ruisseau de la Guyonnière (commune de Montreuil-Juigné) a été reportée dans le prochain CT Eau 2024-2026 pour engager un projet commun avec la commune et y intégrer un plan de gestion du parc de la Guyonnière.

- **Commission Romme**

De nombreux projets ont été concrétisés sur la Commission Romme avec la restauration d'un linéaire de plus de 6,4 km.

Le ruisseau de la Coudre a fait l'objet de travaux sur plus de 3 km avec un resserrement de son lit mineur par création de banquettes latérales et la mise en place de nombreux radiers. Des espaces de liberté ont également été créés pour limiter les débordements au niveau du bourg de St Léger de Linières (cf fiche action page 21).

Le ruisseau de la Loge situé dans l'ancien lit majeur de la Loire a également été restauré sur un linéaire de 3 km en redirigeant les flux vers le bras naturel autrefois déconnecté par la création d'un nouveau lit recalibré (cf fiche action page 20).

L'aval de la Romme a également fait l'objet de travaux sur la Commune de Champtocé sur Loire. Le site étant classé en Espace Naturel Sensible (ENS), le projet a consisté à restaurer le lit de la Romme mais également ses annexes (plan d'eau, mare et réseau de fossés). Un plan de gestion sera établi pour favoriser un entretien favorable à la biodiversité (cf fiche action).

Ensuite, de manière à poursuivre la dynamique engagée sur la commission, plusieurs études ont été menées en parallèle des travaux :

- Une étude de maîtrise d'œuvre sur la restauration de la Douinière (commune de Saint-Georges-sur-Loire), comprenant l'arasement de deux plans d'eau sur cours et le reméandrage du cours d'eau sur un linéaire de 900 m. Les travaux sont prévus pour l'année 2025 ;

- Une étude de maîtrise d'œuvre sur la restauration du ruisseau du Tremblay (Commune de Bécon les Granits), comprenant la remise en fond de vallée du cours d'eau, du reméandrage et la reconquête de son espace de liberté sur un linéaire de 1,2 km ;
- La poursuite de l'étude de définition d'un projet de restauration de la continuité écologique sur la Grande rivière (cf paragraphe 2.3 Le Contrat Loire et Annexes)

Enfin, les travaux de renaturation du Chevigné sur la commune de la Possonnière ont été finalisés.

Le bassin de la Romme fait également l'objet d'un suivi piézométrique à travers le suivi et la maintenance de 6 stations réparties sur le bassin versant.



RESTAURER LES COURS D'EAU  
> RENATURER LES COURS D'EAU

## RENATURATION DE LA LOGE

A SAINT-GERMAIN-DES-PRES  
ET CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

SMBVAR



### PROBLÉMATIQUE

Le cours d'eau de la Loge présente un tracé rectiligne et peu végétalisé. Les assecs ou ruptures d'écoulement sont récurrents chaque année et perturbent le fonctionnement du cours d'eau. Le développement de la Jussie est très fort.

L'absence de végétation et le profil homogène amoindrissent la qualité du milieu :

- Faible vitesse d'écoulement, baisse de l'oxygène
- Augmentation de la température de l'eau, faible capacité épuratoire
- Perte des supports de vie et des espèces

### NOTRE ACTION

Le bras nord de la Loge sur la commune de St-Germain, a été réalimenté sur un linéaire de plus de 3 km. Cet ancien lit de la Loge présente des dimensions plus naturelles (largeur plus petite et fond plus haut) et une ripisylve développée et diversifiée. Sur 2 km supplémentaires, le lit a retrouvé de bonnes conditions d'écoulement.

Les effets attendus sont :

- **L'amélioration de la qualité de l'eau.** Les différentes formes du lit permettent les mouvements d'eau qui favorisent l'oxygénation et le cycle naturel d'épuration de l'eau.
- **L'accueil de la biodiversité.**

### LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Elagage des branches basses, abattage des arbres penchés dans le lit du cours d'eau et au niveau des accès du chantier, et retrait des embâcles sur 5 km
- > Évacuation des produits de coupe et valorisation en bois plaquette
- > Reprofilage du bras nord (nouveau lit) sur plus d'1 km
- > Remplacement de 3 ouvrages de franchissement du cours d'eau (buse, passage à gué) par des passerelles
- > Confortement d'un passage à gué existant
- > Création de deux ouvrages de répartition des débits permettant l'alimentation en eau du bras nord



Intervention préalable sur la végétation



Pose d'un ouvrage de répartition des débits



Réouverture de l'ancien lit



Pose de passerelle

### L'ACTION EN CHIFFRES

**156 000 € total**

de frais engagés pour cette action

### PARTENAIRES





RESTAURER LES COURS D'EAU  
> RENATURER LES COURS D'EAU

# RENATURATION DU RUISSEAU DE LA COUDRE

À SAINT-LEGER-DE-LINIERES

SMBVAR



## PROBLÉMATIQUE

Le cours d'eau de la Coudre sur la commune de Saint-Léger-de-Linières présente un lit rectiligne aux berges abruptes. Sur sa traversée du bourg, le cours d'eau récupère brutalement une grande quantité d'eau pluviale et déborde aux abords des maisons. Après le bourg, le cours d'eau présente peu de supports de vie et de biodiversité, conséquence d'une rectification et d'un approfondissement anciens.

## NOTRE ACTION

Le projet concerne 3 km de cours d'eau. Des espaces de débordement ont été redonnés au cours d'eau avant et après le bourg afin de mieux gérer les apports d'eau pluviale.

Pour la biodiversité et la qualité de l'eau, le cours d'eau a été rechargé en cailloux et remodelé pour diversifier les profondeurs et les largeurs et donc les supports de vie à la faune et la flore.

Le cours d'eau a été réhaussé en aval de l'ouvrage de franchissement par la RD105 pour supprimer une chute de 90 cm.

## LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- Abattage par trouée de la végétation de bord de rive pour permettre le remodelage des berges et du cours d'eau
- Aménagement de l'ouvrage de la route départementale dans le bourg
- Reprofilage des berges et création d'espace d'expansion de crue
- Apport de cailloux dans le lit du cours d'eau et création d'une sinuosité
- Ensemencement des berges et plantations



Cours d'eau avant travaux



Cours d'eau après travaux - sinuosité



Comblement de la chute en aval de la RD et renforcement des berges

## L'ACTION EN CHIFFRES

**151 200 € total**

de frais engagés pour cette action

## PARTENAIRES





**RESTAURER LES COURS D'EAU**  
> RENATURER LES COURS D'EAU

## RENATURATION DE LA ROMME ET DES MILIEUX ANNEXES

### À CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

**SMBVAR**



#### PROBLÉMATIQUE

Le cours d'eau de la Romme sur ce site présente un lit large et plat. Il en résulte une eau quasi stagnante dont la qualité se dégrade (baisse de l'oxygénation, concentration des polluants). Aussi, le cours d'eau ayant toujours la même forme et la même profondeur, il offre peu de supports de vie à la biodiversité. Des milieux annexes comme une mare et un réseau de fossés sont en mauvais état à cause d'un défaut d'entretien.

#### NOTRE ACTION

Le chantier a concerné 400 m de cours d'eau et 4 milieux annexes. Le lit de la Romme a été remodelé pour diversifier les profondeurs et les largeurs. Les différents profils du lit permettent les mouvements d'eau qui favorisent l'oxygénation et le cycle naturel d'épuration de l'eau. Les berges basses, permettent l'accueil de la faune et de la flore. Une mare et deux plans d'eau ont été reconnectés à la Romme afin d'en faire des zones de refuge pour diverses espèces.

#### LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Abattage des peupliers sur l'ensemble du site
- > Abattage de la végétation de bord de rive pour permettre l'accès au cours d'eau
- > Apport de terre et de cailloux dans le lit du cours d'eau et création d'une sinuosité
- > Modification des ouvrages de franchissement
- > Ouverture de la mare
- > Reconnexion de la mare, des fossés et des plans d'eau



Création de banquettes dans le lit mineur



Création d'une passerelle (arrière plan) en remplacement d'un ouvrage busé à supprimer (premier plan)



Retalutage des berges du plan d'eau avec mise en défens d'une espèce protégée

#### L'ACTION EN CHIFFRES

**111 600 € total**

de frais engagés pour cette action

#### PARTENAIRES





RESTAURER LES COURS D'EAU  
> RENATURER LES COURS D'EAU

# RENATURATION DE LA SUETTE

A CORZE

SMBVAR



## PROBLÉMATIQUE

Le cours d'eau de la Suette sur les zones de sources à Corzé présente un tracé rectiligne, surdimensionné en profondeur et largeur, et peu végétalisé. Les assècs sont récurrents chaque année et perturbent le fonctionnement du cours d'eau induisant une perte des fonctionnalités naturelles:

- Accueil de la biodiversité
- Soutien des débits d'étiage
- Épuration de l'eau

Sur le linéaire de renaturation un passage routier busé sous dimensionné et mal calé induisait une rupture de la continuité.

## NOTRE ACTION

Le projet a consisté à rehausser le fond du lit par 50 à 70 cm d'argile puis 10 cm de terre végétale. Le lit avant remblaiement de forme trapézoïdale avait les dimensions suivantes :

- Une largeur de 5 m de crête de berge à crête de berge et de 2 à 3 m en fond de lit ;

- Une profondeur de 1,5 à 2 m ;

Dans cette emprise, au sein de ce « sandwich argile / terre », un tracé méandrique a été recréé avec les dimensions suivantes:

- 60 cm de largeur
- 30 cm de profondeur

Méandres dans lesquels ont été remis 20 cm de granulométrie soit une hauteur d'eau avant débordement de 10 cm. Ces nouvelles dimensions sont celles que devrait avoir le cours d'eau à l'état naturel.

## LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Apport des matériaux argile et terre
- > Réalisation du tracé méandrique et apport de la granulométrie dans le fond du lit
- > Remplacement de l'ouvrage busé routier par un pont cadre
- > Plantation d'environ 600 arbres sur les deux berges



Morphologie du cours d'eau avant travaux



Nouveau tracé méandrique quelques semaines après la fin des travaux



Installation du pont cadre en remplacement d'une buse

## L'ACTION EN CHIFFRES

**131 500 € total**

de frais engagés pour cette action

## PARTENAIRES





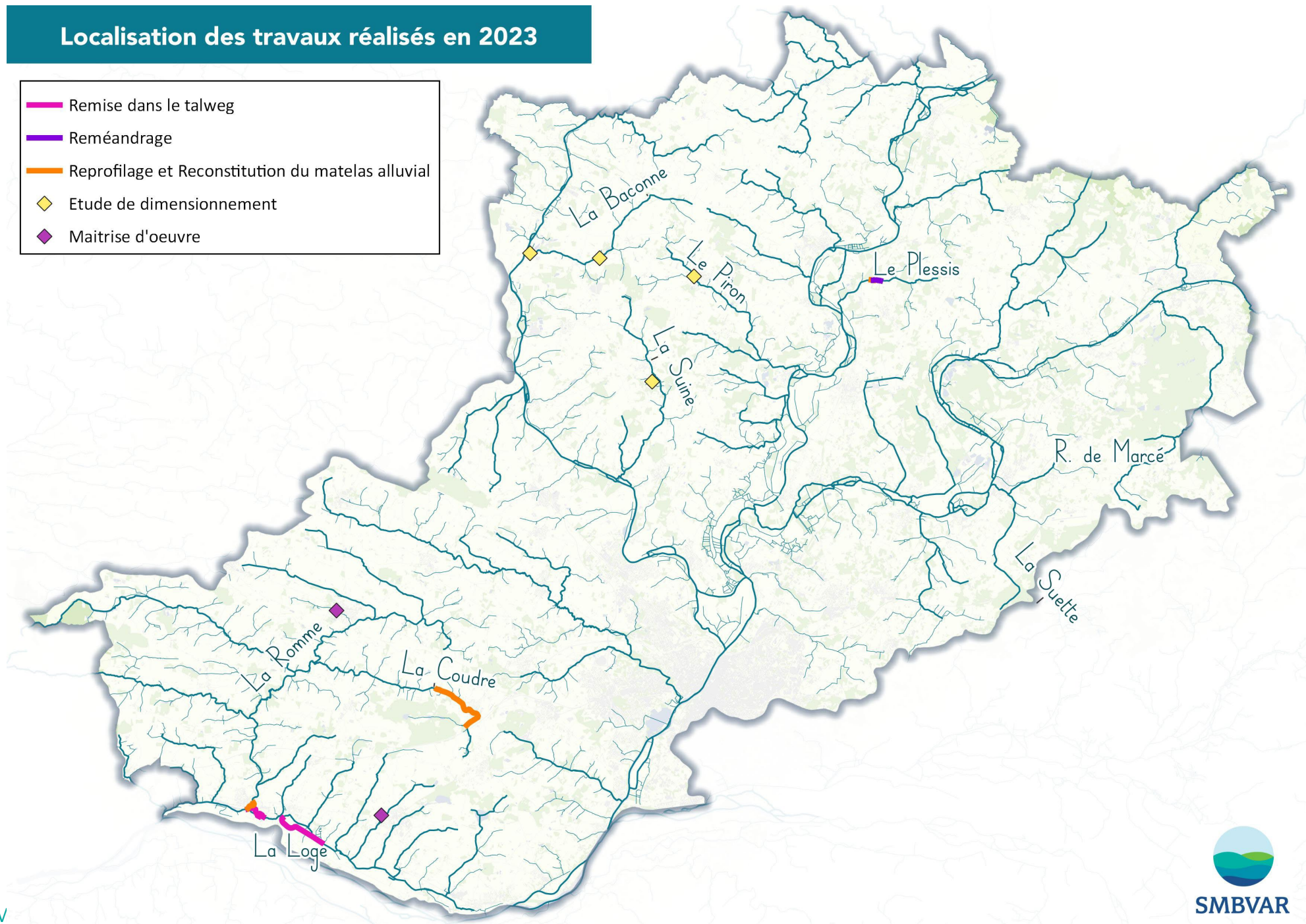
## 2.2.2 Récapitulatif des travaux réalisés en 2023

Site	Bassin Versant	Type de travaux	AELB	Région	Coût total (€)	Commentaires
<b>La Loge – Saint-Germain-des-Prés et Champtocé-sur-Loire</b>	Romme	Restauration morphologique et alimentation zone humide	50 %	30 %	156 000 €	Reprofilage et alimentation d'un ancien lit de la Loge sur 3 km (ouvrages de répartition des débits), remplacement de 5 ouvrages.
<b>La Coudre à Saint-Leger-de-Linières</b>	Romme	Restauration morphologique	50 %	30 %	151 200 €	Recharges granulométriques sur 3 km, Création de zones d'expansion de crues. Aménagement d'un ouvrage.
<b>La Romme à Champtocé-sur-Loire</b>	Romme	Restauration morphologique et réouverture de milieu annexe	50%	30%	111 600 €	Traitement de la végétation, recharge granulométrique en banquettes sur 200 ml, remplacement de 4 ouvrages, ouverture et reconnexion de milieux annexes
<b>Le Plessis à Etriché</b>	Plessis	Restauration morphologique	50 %	30 %	150 000 €	Travaux en cours de finalisation en ce début d'année 2024

Ce tableau comprend les principaux travaux réalisés en 2023, **il n'indique pas les études préparatoires mises en œuvre en 2023 pour des travaux 2024 notamment.**

## Localisation des travaux réalisés en 2023

- Remise dans le talweg
- Reméandrage
- Reprofilage et Reconstitution du matelas alluvial
- Etude de dimensionnement
- Maitrise d'oeuvre



## 2.2.1 Bilan du CT Eau 2021-2023

Le bilan global du Contrat Territorial Eau pour sa première phase est positif avec un taux de réalisation global d'environ 80% avec un montant engagé de 6 200 000 € sur les 7 563 045 € prévisionnels.

Le SMBVAR établi quant à lui un bilan de plus de 120% de réalisation financière.

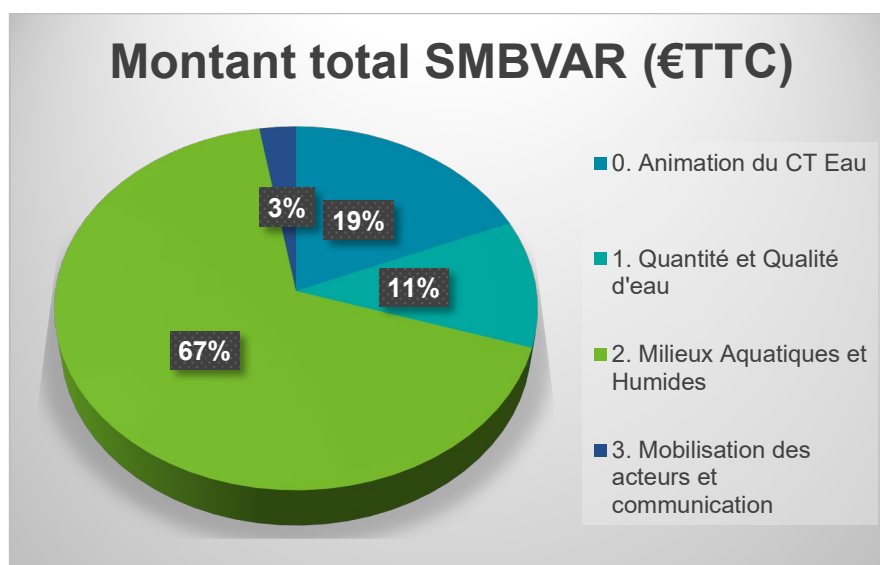
L'ensemble du bilan est détaillé dans le document suivant : [CTEAU Bilan 2021 2023](#)

## 2.2.2 La programmation 2024-2026

Le CT Eau 2024-2026, coanimé par le SMBVAR et le Département de Maine et Loire, comprend 29 actions réparties sur 14 maitres d'ouvrages pour un montant total de 10 202 569 €.

Afin d'associer un maximum de maitres d'ouvrages à la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau, un appel à projet a été lancé de mars à juin 2023. 19 projets ont été retenus pour un montant de 1 049 250 €.

Concernant le Syndicat, il prévoit de porter, en 3 ans (2024-2026), l'animation du contrat et la réalisation de 5 types d'actions pour un montant global de 4 106 472 € pour un reste à charge de 1 197 279 €. Ces actions seront financées à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à 30% par la Région Pays de la Loire.



La programmation complète est détaillée dans la feuille de route du contrat : [CTEAU Feuille de route 2024 2026](#)

## 2.2.3 L'animation

L'animation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme s'articule autour du Comité de Pilotage composé des acteurs du site. En 2023, il s'est tenu à deux reprises, le 4

avril 2023 au Lion d'Angers et le 10 octobre 2023 à Angers. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous.

Date	Nbre invités	Nbre présents	Ordre du jour
<b>4 Avril</b>	85	51	Présentation des projets réalisés en 2022 Présentation des projets prévus en 2023 Bilan provisoire du CT Eau 2021-2023 Appel à projet du CT Eau 2024-2026 Questions diverses Viste de terrain du ruisseau de Marcé
<b>10 Octobre</b>	85	40	Bilan du CT Eau 2021-2023 Programmation du CT eau 2024-2026 Calendrier

L'animation du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme, pilotée par le SMBVAR et le Département, comporte aussi un comité technique composé des acteurs du contrat (maîtres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, AFB, EPCI, etc.). En 2023, il s'est réuni le 30 mai.

Dates	Nbre invités	Nbre présents	Ordre du jour
<b>30 mai</b>	29	13	Point technique sur les projets Bilan du premier CT – indicateurs de réalisation Appel à projet CT Eau 2024-2026 Principaux projets du deuxième volet 2024-2026

## 2.3 Le Contrat Loire Annexe

Au début de 20e siècle, le lit de la Loire entre Nantes et Les Ponts-de-Cé a été aménagé pour les besoins de la navigation. Aussi, la Loire a subi durant la seconde partie du 20e siècle l'extraction dans son lit de plusieurs dizaines de millions de mètres cube de sable. Ces interventions ont eu des conséquences lourdes, les fonctionnalités hydro-écologiques entre le fleuve et ses annexes ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire.

Le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) vise le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire portent la gouvernance du CLA. Ils en sont aussi les principaux financeurs. Le GIP Loire Estuaire anime le contrat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Pays de la Loire.

Sur le cours principal de la Loire, la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies Navigables de France. Sur les annexes fluviales de Loire, ce sont les collectivités, les syndicats ou les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui porte la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre du programme d'actions 2021-2023, le SMBVAR porte une étude sur la restauration de la continuité écologique à la confluence entre la Grande rivière et la boire de Champtocé. L'étude a démarré fin 2022, un projet définitif a été validé fin 2023 pour des travaux programmés en 2024 (inscrits dans le programme 2024-2026 du CLA).



Source : [contrat-loire-annexe.fr](http://contrat-loire-annexe.fr)

## 2.4 Suivi d'études

En parallèle des travaux, le Syndicat a suivi de nombreuses études liées à la thématique, pour veiller à sa bonne prise en compte :

- ✓ Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eaux ;
- ✓ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire ;
- ✓ Réseau public d'hydrométrie ;
- ✓ Suivi Mammifères semi-aquatiques ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire) ;
- ✓ Plan de gestion de l'ENS Vallée de la Romme ;
- ✓ Plan de gestion de l'ENS Etang Saint-Nicolas ;
- ✓ Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat du territoire ;
- ✓ Comité de suivi des travaux de restauration de l'Argance.

## 2.5 Communication et participation à des journées techniques

Le site internet du SMBVAR ([www.smbvar.fr](http://www.smbvar.fr)) a été mis en ligne en décembre 2020 et permet, sur des formats pédagogiques (vidéo, article court, fiche action) de s'informer sur le Syndicat, ses missions et ses actualités.

Pour faire suite à la vidéo « Renaturation du ruisseau de Marcé » diffusée en décembre 2022 et qui compte 65 000 vues en janvier 2024, le SMBVAR a mis en ligne une deuxième vidéo intitulée « Visite de Marcé un an après travaux ». Cette vidéo met en avant les résultats des travaux présentés dans le cadre de la journée *Rencontre des animateurs des contrats territoriaux*, organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 28 et 29 mars 2023. Cette visite fut animée par le SMBVAR, le CEN Pays de la Loire et la LPO Anjou.



Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Mglyk8DIbi0>

Le SMBVAR a tenu un stand le 30 juin, lors de la journée organisée par le Syndicat d'eau de l'Anjou, premier gestionnaire de réseau d'eau de Maine-et-Loire, qui a fêté ses cinq ans d'existence sur la commune de Garennes-sur-Loire (photo ci-contre).



## 2.6 Veille active, émergence et accompagnement de nouveaux projets

Le SMBVAR répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Sur sollicitation ou sur des projets prévus au CT EAU BVAR, le SMBVAR propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées



*Les Marotières à Soulaire-et-Bourg, 11 Février 2021*

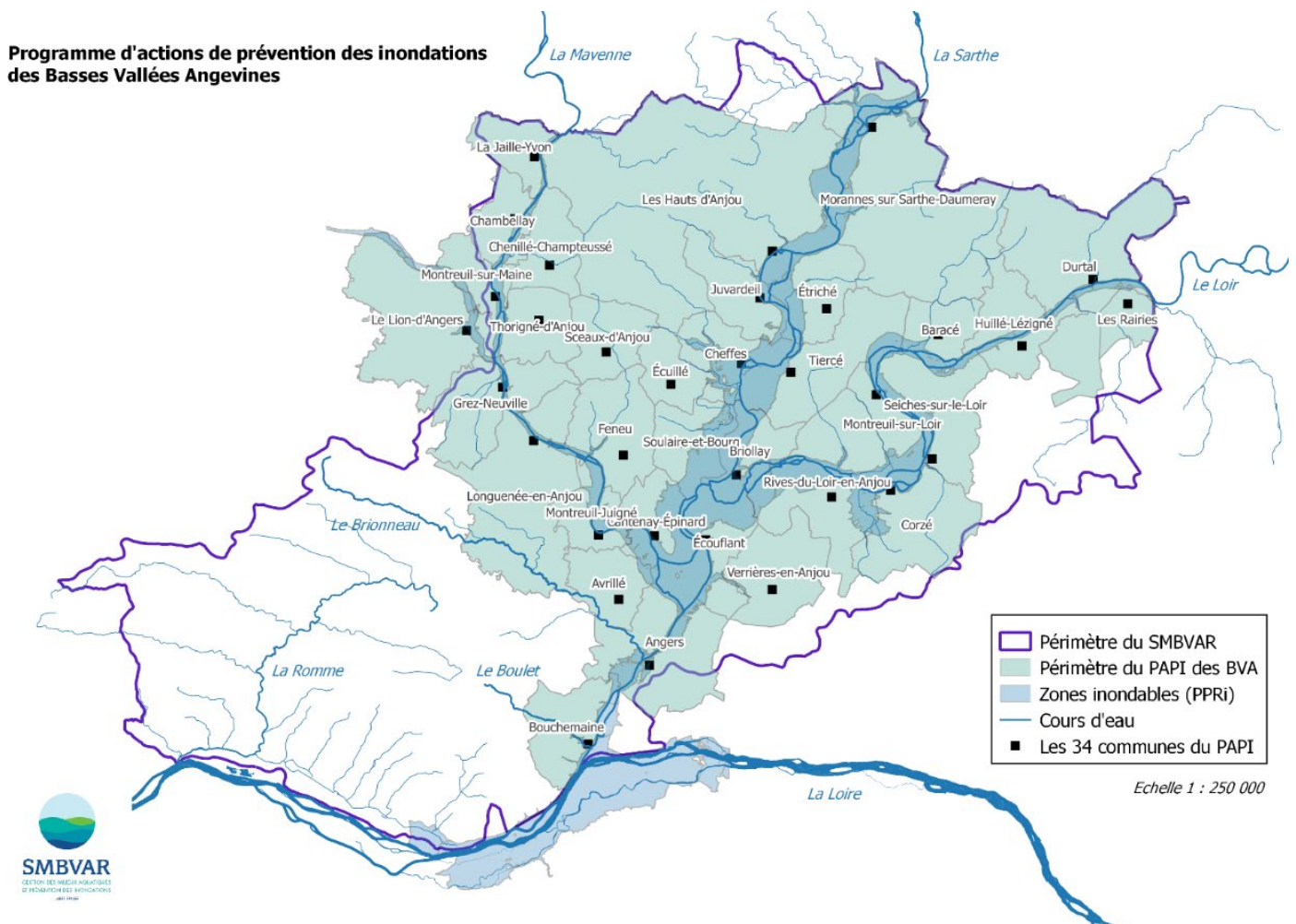
### 3 MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS

### 3.1 La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet a été approuvée le 18 août 2017. Elle était copilotée par Angers Loire Métropole et les services de l'Etat. Cette Stratégie est issue de la Directive Européenne Inondation et comprise dans le Territoire à Risques Importants d'Inondation Angers Authion Saumur. Le Syndicat Mixte des Basses

Vallées Angevines et de la Romme a repris l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Il vise à mettre en œuvre certaines actions à travers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines qu'il anime, afin de décliner les actions à une échelle locale et de permettre leur subventionnement.

La carte ci-dessous rappelle le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.





## 3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2023 a été la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du **Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines**, dit PAPI des BVA, validé en décembre 2020 par le Préfet coordonnateur de bassin. Le SMBVAR est animateur de ce programme, c'est-à-dire qu'il instaure une dynamique sur le territoire pour sensibiliser sur le risque d'inondation, il est le relais entre les parties prenantes, et il accompagne les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs actions. Le SMBVAR est lui-même maître d'ouvrage et porte plusieurs actions en vue de mieux comprendre le phénomène d'inondation et de mieux communiquer à ce sujet.

- Vidéo courtes « Stop aux idées reçues »

En novembre 2022, la société Shapers Production a été retenue pour la réalisation de **quatre vidéos** d'environ une minute pour démystifier certaines idées reçues. Afin de mener à bien ce projet et répondre aux attentes des acteurs locaux, un groupe de travail composé de techniciens et d'élus aux horizons multiples ont été sollicités à deux reprises pendant le projet (étapes du script et du storyboard). Les vidéos sont mises en ligne sur la Chaîne Youtube du SMBVAR depuis le 15 mars 2023.



Lien vers les vidéos : <https://www.youtube.com/@smbvar-bassesvalleesangevi3295>

- Conférence annuelle sur les Plans Communaux de Sauvegarde

Le SMBVAR a animé le 14 novembre 2023 la *Conférence annuelle sur les Plans communaux de sauvegarde et le risque d'inondation* à Seiches-sur-le-Loir. L'objectif principal de cette rencontre est de consolider un réseau de référents risques au sein des basses vallées angevines, pour faciliter la gestion de crise en cas d'évènement majeur.

Étaient présents : 48 participants pour 28 communes représentées. La conférence a été scindée en deux temps : une première partie « ateliers participatifs » sur la thématique de la solidarité en temps d'inondation ; une deuxième partie « information et retours d'expérience » alimentée par quatre interventions sur le thème de la Loi Matras, du plan communal de sauvegarde de commune-nouvelle, de la préparation à la gestion de crise à l'échelle intercommunale (SIDPC49, Chemillé-en-Anjou, Nantes Métropole).

Actu : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-14-novembre-2023>

- Organisation de la Journée de la Résilience

Le 13 octobre 2023 se tenait la deuxième édition de la *Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs*. Le SMBVAR en partenariat avec Angers Loire Métropole et la ville d'Angers, a organisé une journée dédiée à la thématique des inondations.

Une centaine de personnes ont été rencontrées sur la journée : lors des balades sur site animées par la ville d'Angers, Loire Odysée et Alter, lors d'interpellations ludiques assurées par Culture Biome, lors des conférences de fin de journée avec le service Territoire Intelligent d'ALM et le service des Archives d'Angers, et enfin sur le village d'animations en présence de la Préfecture du Maine-et-Loire, du SDIS, des réservistes de la réserve communale de sécurité civile d'Angers, et de la Protection Civile.

Actu : <https://www.smbvar.fr/actualites/bilan-du-13-octobre-a-la-decouverte-des-crues-angevines>

SMBVAR Rapport d'activités 2023

- **Rédaction d'un avenant au PAPI des BVA**

Le SMBVAR a lancé conjointement un **appel à projets** pour le Contrat Territorial Eau (CTEAU) et l'avenant du PAPI des BVA afin d'identifier l'ensemble des actions pouvant s'inscrire dans l'un et/ou l'autre de ces programmes. Cet appel à projets a duré de fin mars à fin juin 2023. Le 14 mars, le COPIL PAPI s'est réuni pour faire le bilan de l'année 2022 et a été co-animé avec l'Etablissement public Loire pour assurer une cohérence sur le Territoire à risque important d'inondation (TRI) Angers-Authon-Saumur. Le 30 mai le comité technique du PAPI a été regroupé pour faire un bilan axe par axe de la mise en œuvre des actions du PAPI, notamment afin de cibler les maîtres d'ouvrage ayant des difficultés à mettre en œuvre leurs projets, et d'identifier les nouvelles actions pouvant être mises en place. Le 6 juillet les co-financeurs du CTEAU et du PAPI ont été réunis (Agence de l'Eau, Département, DDT49, DREAL) afin de trouver les solutions les plus adaptées à chaque projet, et assurer une cohérence sur le double volet GEMA-PI. Le 4 octobre, le COPIL du PAPI des BVA a validé le dossier « avenant » précédemment validé par le COTECH restreint composé des référents Etat. Le 12 octobre, le dossier a été déposé à l'instruction. Le 11 décembre, le Préfet de Maine-et-Loire a donné un avis favorable au projet d'avenant simple du PAPI des BVA.

- **Autres missions menées par le SMBVAR sur le volet inondation**

Le SMBVAR a supervisé un étudiant de Géographie (M2) dans la réalisation d'une **étude de cas sur le secteur Saint-Serge sur la vulnérabilité des activités économiques face au risque d'inondation**. Le stage a consisté en la réalisation d'une enquête auprès d'une cinquantaine d'entreprises en zone inondable, ainsi qu'auprès du Marché d'intérêt national. Un annuaire de contacts a pu être fourni à la ville d'Angers pour faciliter l'alerte en temps d'inondation.

Le SMBVAR **anime ponctuellement des temps forts** pour sensibiliser la population locale, appuyer les communes qui le demandent, et rendre vivants les outils développés dans le cadre du PAPI. Par exemple, l'animatrice PAPI a animé une réunion publique à Briollay le 22 mars, et une journée thématique sur Cantenay-Epinard le 17 novembre comprenant trois animations scolaires et une réunion publique. Aussi, suite aux demandes de partenaires, l'animatrice PAPI a assuré trois interventions lors de :

- Une rencontre régionale PAPI organisée par la DREAL Pays de la Loire (12 septembre)
- Un séminaire sur les PCS organisé par la Préfecture (25 septembre)
- Une journée sur les « Changements climatiques » organisée par l'UCO (15 décembre)

De plus, l'**exposition itinérante *Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines***, a été empruntée à plusieurs reprises durant l'année 2023 par :

- L'association étudiante PEGAZH dans le cadre des *journées mondiales sur les zones humides* (week-end) ;
- La commune de Briollay (mois de mars) ;
- Loire Odyssée pendant un week-end en juillet ;
- L'association CADVIL lors de l'évènement *Loir en fête* sur Durtal (week-end) ;
- L'association Bass'in vallée lors du festival du même nom (week-end) ;
- La commune de Cantenay-Epinard pour le week-end « bien vivre ensemble à la campagne ».



La réunion publique à Cantenay-Epinard (gauche), séminaire à la Préfecture (centre) et exposition inondation sur Briollay (droite)

## • Perspectives

En 2024, le SMBVAR travaillera notamment sur les sujets suivants :

- L'organisation d'un concours photo grand public ;
- La préparation de la commémoration des trente ans de la crue de 1995 (en 2025) ;
- La création d'un support numérique itinérant (borne et tablette) ;
- La sensibilisation du public via des maraudes pédagogiques animées par Culture Biome, sur le périmètre des basses vallées angevines ;
- L'animation d'exercices de simulation de crise en partenariat avec certaines communes du territoire ;
- La participation à la *Journée Mondiale de l'Eau* du 22 mars 2024 organisée par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire.

## 4 Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

### Milieux Aquatiques

<b>Restauration du lit mineur</b>	10564	ml
<b>Aménagement et effacement d'ouvrages</b>	8	nombre
<b>Restauration de la continuité écologique</b>	6300	ml
<b>Restauration de berges et de la ripisylve</b>	4800	ml
<b>Restauration de zones humides</b>	2	nombre
<b>Réalisation d'étude</b>	11	nombre
<b>Communication</b>	2	nombre
<b>Assistance technique</b>	9	nombre

### Prévention des Inondations

<b>Etudes</b>	4	nombre
<b>Assistance technique</b>	7	nombre
<b>Communication</b>	7	nombre

### Vie du Syndicat

<b>Comité Syndical</b>	3
<b>Bureau Syndical</b>	2
<b>Délibération</b>	29
<b>Commission Romme Brionneau Boulet</b>	1
<b>Commission Loir</b>	1
<b>Commission Sarthe Maine</b>	1
<b>Commission Mayenne</b>	1
<b>Commission Inondation</b>	0
<b>Employés</b>	6
<b>Equivalent temps plein</b>	5,8
<b>Stagiaires</b>	3